

ATTESTATION DE VISITE

Identification du loueur :

Nom et prénom : BOBINEAU Patrick

Adresse : 1 B rue Saint André

Code postal : 17470 **Ville :** Cherbonnières **Pays :** FRANCE

Tél : 05 46 26 35 69 - **E-mail :** patrick.bobineau@laposte.net

Identification du mandataire (le cas échéant) :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Tél : - **E-mail :**

Identification du meublé :

Dénomination commerciale, le cas échéant :

Adresse du meublé : 24 rue Gabaret appt 105 bat B

Code postal : 17000 **Ville :** La Rochelle

Tél. logement meublé (s'il existe) :

Classement actuel : 3*

Catégorie de classement demandée : 3* **Capacité demandée :** 3 personne(s)

Organisme évaluateur accrédité visé au 1° de l'article L.324-1 du code du tourisme :

Date de délivrance de l'accréditation d'inspection pour le classement du meublé de tourisme :

Organisme visé au 2° de l'article L.324-1 du code du tourisme : CHARENTES TOURISME

Date de délivrance de l'accréditation d'inspection pour le classement du meublé de tourisme :
29/03/2011

Rapport édité le : **28/02/2018**

Inspection réalisée le : **28/03/2018**

Nb de points obligatoires atteint : **177**, soit **98** % du total à atteindre

Conformité du nombre de points total à atteindre : **Oui**

Nb de points à la carte atteint : **62** Conformité du nombre de points à la carte à atteindre : **Oui**

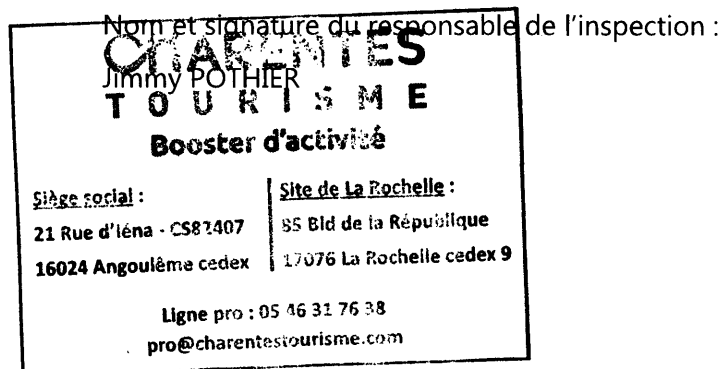
Avis de l'organisme pour la catégorie de classement et la capacité demandées :

Favorable

Nom de l'organisme : CHARENTES TOURISME

Déclare ces informations justes et sincères

Date : 28/02/2018



Nom de l'organisme visé au 1° ou au 2° du code du tourisme : CHARENTES TOURISME

Adresse : Départements de la Charente-Maritime et de la Charente

Code postal : 17076 **Ville :** La Rochelle 09

Tél. : 05 46 31 71 74 **Fax :** 05 46 31 71 70

Courriel : location@en-charente-maritime.com

Site internet : <https://pro.en-charente-maritime.com> **Référent dossier :** Jimmy POTHIER

Synthèse de la visite d'inspection

Critères « non applicables » pour le meublé entraînant un changement des totaux obligatoires et « à la carte » à atteindre (cf. guide de contrôle du tableau de classement des meublés de tourisme).

Critères X devenus NA : 40, 41, 42, 98

Critères O devenus NA :

Critères X devenus O : 22, 63, 68

Critères O devenus X :

Résultats de la visite d'inspection

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires à respecter pour la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables)	180
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95 % de (a)	171
c) Nombre de points obligatoires atteint	177
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	Oui
d) Nombre de points obligatoires à compenser – dans la limite de 5 % du total des points obligatoires à respecter (coefficient 3), soit (a) – (c) *3 :	9
Points à la carte	
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour la catégorie demandée	114
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10 %, 20%, 30 %, 40 % respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5* de (e)	23
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	32
h) Nombre de points à la carte atteint	62
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	Oui

Capacité maximale du meublé (en nombre de personnes susceptibles d'être accueillies) : 3

GRILLE DE CONTROLE

Informations générales

Champs	Caractéristiques du champ
Nature du demandeur (le loueur ou son mandataire)	loueur
Nom du demandeur ou mandataire	BOBINEAU
Prénom du demandeur ou mandataire	Patrick
Civilité du demandeur ou mandataire	Monsieur
Adresse du demandeur ou mandataire	1 B rue Saint André
Code postal du demandeur ou mandataire	17470
Commune du demandeur ou mandataire	Cherbonnières
Pays du demandeur ou mandataire	FRANCE
Téléphone du demandeur ou mandataire	05 46 26 35 69
Courriel du demandeur ou mandataire	patrick.bobineau@laposte.net
Adresse du logement meublé	24 rue Gabaret appt 105 bat B
Code postal du logement meublé	17000
Commune du logement meublé	La Rochelle
Téléphone du logement meublé	
Dénomination commerciale, le cas échéant	
Classement actuel	3*
Classement demandé	3*
Capacité demandée	3 personne(s)
Date de la visite d'inspection	28/03/2018
Date d'émission du document	28/02/2018

Champs	Caractéristiques du champ
Nom de l'organisme qui effectue la visite*	CHARENTES TOURISME
SIRET de l'organisme	78133344800020
Adresse 1 de l'organisme	
Adresse 2 de l'organisme	
Code postal de l'organisme	17076
Commune de l'organisme	La Rochelle 09
Téléphone de l'organisme	05 46 31 71 74
Fax de l'organisme	05 46 31 71 70
Courriel de l'organisme	location@en-charente-maritime.com
Site internet de l'organisme	https://pro.en-charente-maritime.com
Civilité de l'inspecteur	Monsieur
Nom de l'inspecteur	Jimmy POTHIER

*Données relatives à l'organisme visé au 1° ou au 2° de l'article L. 324-1 du Code du Tourisme

Champs	Caractéristiques du champ
Informations et justifications sur ce qui n'a pas été réalisé par rapport au travail initialement prévu	
Tout ou partie du travail d'inspection a-t-il été sous-traité ?	Non
Si oui, préciser les motifs :	
Si oui, nom du sous-traitant :	
Si oui, s'agit-il d'une sous-traitance interne :	
Si oui, s'agit-il d'une sous-traitance externe :	

Dénomination du meublé :
Dénomination du loueur : BOBINEAU Patrick
Catégorie de classement : 3*

Le rapport détaillé d'inspection

N°critère	Intitulé du critère	Statut	Nb de points affectés	Validation	points	Note	Surfaces	Commentaires
1	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors salle d'eau et toilettes	X	5	Oui	5		21	Appartement au 1er étage de 33 m ² habitables environ, composé d'une pièce d'habitation pour une capacité classée de 3 personnes : - séjour avec couchage, coin cuisine : 28 m ² - salle de bain : 3,5 m ² - WC indépendant : 1,7 m ²
2	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 25%	O	4	Oui	4		26,2	Surface de référence majorée de 25% à respecter : 26,2 m ² Surface habitable (hors sanitaires) relevée > 28 m ² Surface de référence à respecter pour le meublé de tourisme 3*, 1 pièce et 3 personnes : 21 m ² Surface habitable (hors sanitaires) relevée : 28 m ² => majoration de surface de 33 %
3	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 50%	O	4	Non	0		31,5	Surface de référence majorée de 50% à respecter : 31,5 m ² Surface habitable (hors sanitaires) relevée <
4	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 75%	O	4	Non	0		36,8	Surface de référence majorée de 75% à respecter : 36,8 m ² Surface habitable (hors sanitaires) relevée <
5	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 100%	O	4	Non	0		42	Surface de référence majorée de 100% à respecter : 42 m ² Surface habitable (hors sanitaires) relevée <
6	Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation	X	1	Oui	1			
7	Eclairage en état de fonctionnement de chaque pièce	X	4	Oui	4			
8	Tél à proximité (300m)	NA	1	Non	0			Non applicable à la catégorie
9	Mise à disposition d'un téléphone à l'intérieur du logement avec, au besoin, un système de facturation correspondant à la période de location - téléphone sans fil obligatoire pour la catégorie 5*	X	1	Oui	1			
10	Accès internet haut débit	O	3	Oui	3			accès wifi avec la Freebox
11	Télévision couleur installée avec télécommande	X	2	Oui	2			
12	Télévision couleur à écran plat installée avec télécommande	O	2	Oui	2			
13	Possibilité d'accéder à des chaînes internationales ou thématiques	O	2	Oui	2			chaînes internationales avec le bouquet Free
14	Chaîne hi-fi (avec radio)	O	2	Oui	2			
15	Lecteur DVD	O	2	Non	0			
16	Cloisons fixes de séparation entre les pièces d'habitation	X	4	Oui	4			

N° critère	Intitulé du critère	Statut	Nb de points affectés	Validation	points	Note	Surfaces	Commentaires
17	Présence d'ouvrants sur l'extérieur dans chaque pièce d'habitation	X	5	Oui	5			
18	Occultation opaque extérieure (volets roulants, persiennes, ...) ou intérieure (rideaux, double-rideaux, ...) dans chaque pièce recevant du couchage	X	5	Oui	5			volets roulants manuels
19	Confort acoustique : toutes précautions techniques devront être prises pour assurer une isolation suffisante conformément aux règles applicables à la date de la construction	X	5	Oui	5			
20	Existence d'un système de chauffage	X	5	Oui	5			radiateurs électriques de type convecteurs + radiateur sèche serviette dans la salle de bain
21	Climatisation ou système de rafraîchissement d'air	O	3	Non	0			
22	Machine à laver le linge pour les logements de plus de 4 personnes (inclus)	O	3	Oui	3			présente dans la salle de bain
23	Séchoir à linge électrique pour les logements de plus de 6 personnes (inclus) - obligatoire en catégorie 5* pour les logements de plus de 2 personnes (inclus)	O	2	Non	0			
24	Etendage ou séchoir à linge	X	4	Oui	4			étendoir à linge pouvant être installé sur le balcon
25	Ustensiles de ménage appropriés au logement (minimum : un seau et un balai à brosse avec serpillière ou un balai de lavage à frange avec seau et presse, aspirateur ou équipement équivalent, un fer et une table à repasser)	X	5	Oui	5			
26	Placards ou éléments de rangement en nombre suffisant - obligatoire dans chaque pièce d'habitation pour les catégories 3*, 4* et 5*	X	4	Oui	4			séjour avec couchage : placard avec penderie et tiroirs + meuble bas composé de 2 tiroirs + placard intégré à portes coulissantes composé d'une penderie et étagères
27	Présence d'une table et des assises correspondant à la capacité d'accueil du logement meublé	X	4	Oui	4			table rectangulaire 4 personnes
28	Le séjour est équipé d'un canapé ou fauteuil(s) et table basse	X	4	Oui	4			canapé 3 places avec table basse
29	Mobilier coordonné ou présentant une harmonie d'ensemble	X	3	Oui	3			
30	Respect des dimensions du (ou des) lit(s)	X	4	Oui	4			1 lit de 140/190 cm + 1 canapé clic/clac de 130/190 cm
31	Un oreiller par personne - 2 oreillers par personne pour les catégories 3*, 4* et 5*	X	2	Oui	2			
32	Deux couvertures ou une couette par lit - couette obligatoire pour les catégories 4* et 5*	X	2	Oui	2			couette
33	Matelas protégés par des alaises ou des housses amovibles	X	2	Oui	2			alaises
34	Eclairage en-tête de lit avec interrupteur indépendant	X	1	Oui	1			une lampe de chevet individuelle
35	Interrupteur éclairage central près du lit (va-et-vient)	O	2	Oui	2			
36	Présence d'une table ou tablette de chevet ou tabouret tête de lit par personne	O	2	Oui	2			une table de chevet individuelle
37	Une salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant	X	5	Oui	5			
38	Douche ou baignoire avec pare-douche	X	3	Oui	3			baignoire avec pare douche rigide en verre
39	Un water-closet (avec cuvette à l'anglaise, abattant, chasse d'eau) privatif intérieur au logement - water-closet indépendant de la salle d'eau obligatoire pour les 5*	X	2	Oui	2			équipé d'un lave-mains
40	Une deuxième salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant	NA	5	Non	0			Critère non applicable pour les logements de moins de 7 personnes en catégorie 1,2,3,4*
41	Equipement minimum salle d'eau supplémentaire : - un lavabo avec eau chaude - une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare-douche - obligatoire pour toutes les catégories	NA	3	Non	0			Critère non applicable pour les logements de moins de 7 personnes en catégorie 1,2,3,4*

N° critère	Intitulé du critère	Statut	Nb de points affectés	Validation	points	Note	Surfaces	Commentaires
42	Un water-closet (avec cuvette à l'anglaise, abattant, chasse d'eau) privatif intérieur au logement	NA	2	Non	0			Critère non applicable pour les logements de moins de 7 personnes en catégorie 1,2,3,4*
43	Deux points lumineux dont un sur le lavabo	O	2	Oui	2			
44	Une prise de courant libre à proximité du miroir	X	2	Oui	2			
45	Patère(s)	X	1	Oui	1			
46	Miroir - Miroir en pied obligatoire pour les 4* et 5*	O	2	Oui	2			
47	Tablette sous miroir ou plan vasque	O	2	Oui	2			2 tablettes murales
48	Espace(s) de rangement (hors tablette sous miroir et plan vasque)	X	2	Oui	2			meuble sous vasque
49	Sèche-cheveux électrique	X	1	Oui	1			
50	Évier avec robinet mélangeur ou mitigeur avec sortie d'eau unique (eau chaude et eau froide)	X	3	Oui	3			évier avec une cuve mélangeur
51	Nombre de foyers respectés	X	3	Oui	3			
52	Plaque vitrocéramique ou à induction	O	3	Oui	3			table de cuisson vitrocéramique 3 zones
53	Mini-four pour les logements jusqu'à 4 personnes (inclus)	NA	2	Non	0			Critère non applicable en catégorie 3,4,5*
54	Four	X	3	Non	0			mini four => un grand four est demandé pour un classement 3*
55	Four à micro-ondes	X	3	Oui	3			
56	Ventilation ou hotte aspirante ou ventilation mécanique contrôlée	X	4	Oui	4			vmc Aldes
57	Quantité de vaisselle de table non dépareillée en nombre suffisant pour le nombre d'occupant : - verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols ou équivalents, tasses à café - vaisselle obligatoire pour les catégories 1*, 2* et 3* - verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols ou équivalents, tasses à café, verres à vin, verres apéritif, coupes à champagne - vaisselle obligatoire pour les catégories 4* et 5*	X	3	Oui	3			
58	Quantité de matériel pour la préparation des repas : 1 saladier, 1 plat allant au four, 1 plat, 2 casseroles, 1 poêle, 1 tire-bouchon, 1 paire de ciseaux, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 plat à tarte, 1 ouvre-boîte	X	3	Oui	3			
59	Autocuiseur ou cuit-vapeur ou fait-tout	X	2	Oui	2			autocuiseur
60	Cafetière	X	2	Oui	2			
61	Bouilloire	X	1	Oui	1			
62	Grille pain	X	1	Oui	1			
63	Machine à laver la vaisselle pour les logements de plus de 4 personnes (inclus) - 2 personnes (inclus) pour les catégories 4* et 5*	O	2	Oui	2			capacité de 9 couverts
64	Réfrigérateur avec compartiment conservateur	X	4	Oui	4			capacité de 123 litres
65	Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur	O	2	Oui	2			capacité de 18 litres
66	Poubelle fermée	X	1	Oui	1			
67	Pour accéder au 4ème étage à partir du rez-de-chaussée	NA	4	Non	0			Critère non applicable en catégorie 3,4,5*
68	Pour accéder au 3ème étage à partir du rez-de-chaussée	O	4	Oui	4			
69	Emplacement(s) à proximité	X	4	Oui	4			
70	Emplacement(s) privatif(s)	X	2	Oui	2			Un emplacement privatif sur le parking commun à la résidence au numéro 52
71	Garage privatif fermé	O	2	Non	0			
72	Logement meublé avec balcon ou loggia (3 m² minimum) équipé d'un mobilier de jardin	O	2	Oui	2			balcon de 8 m² avec mobilier de jardin (chaises et table de jardin)
73	Logement meublé avec terrasse ou jardin privé (5m² minimum) équipé d'un mobilier de jardin	O	3	Non	0			
74	Logement meublé avec parc ou jardin - 50 m² minimum (200 m² minimum quand il est commun à d'autres logements)	O	4	Non	0			
75	Un équipement de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	O	2	Non	0			
76	Un équipement supplémentaire de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	O	2	Non	0			

N° critère	Intitulé du critère	Statut	Nb de points affectés	Validation	points	Note	Surfaces	Commentaires
77	Un équipement supplémentaire de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	O	2	Non	0			
78	Logement avec vue paysagère (vue mer, montagne, plaine ou zone urbaine agréable et dégagée)	O	4	Non	0			
79	Logement avec accès immédiat à des pistes de ski ou plage ou plan d'eau	O	4	Oui	4			
80	Logement proche de centre(s) d'animation(s), lieu(x) de spectacle(s), de commerce(s) ou de transport(s) public(s)	O	4	Oui	4			
81	Les sanitaires (toilette(s) et salle(s) d'eau) sont propres et en bon état	X	5	Oui	5	4/4		
82	Les sols murs et plafonds sont propres et en bon état	X	5	Oui	5	4/4		
83	Le mobilier est propre et en bon état	X	5	Oui	5	4/4		
84	La literie est propre et en bon état	X	5	Oui	5	4/4		
85	La cuisine ou coin cuisine et les équipements sont propres et en bon état	X	5	Oui	5	4/4		
86	Mise à disposition du résumé de la présente grille de classement sur demande	X	1	Oui	1			
87	Mise à disposition de dépliants et brochures d'informations locales pratiques et touristiques mise à jour (année courante)	X	3	Oui	3			des informations touristiques complètes sont à disposition à l'entrée
88	Documentation d'informations touristiques traduite en au moins une langue étrangère mise à disposition	O	2	Oui	2			
89	Accueil personnalisé sur place	O	3	Oui	3			accueil réalisé par les propriétaires
90	Draps à la demande - Draps inclus pour la catégorie 5*	X	2	Oui	2			prestation incluse dans le tarif
91	Linge de toilette à la demande - Linge de toilette inclus pour la catégorie 5*	X	2	Oui	2			prestation incluse dans le tarif
92	Linge de table à la demande - Linge de table inclus pour la catégorie 5*	X	2	Oui	2			prestation incluse dans le tarif
93	Lits faits à l'arrivée à la demande - Lits faits à l'arrivée inclus pour la catégorie 5*	O	3	Oui	3			prestation incluse dans le tarif
94	Matériel pour bébé (siège et lit) à la demande	X	2	Oui	2			prestation à la demande (lit parapluie et chaise haute)
95	Service de ménage à la demande	X	2	Oui	2			en option payante sur demande
96	Produits d'entretien à la demande ou mis à disposition	X	3	Oui	3			
97	Adaptateurs électriques à la demande	X	2	Oui	2			
98	Informations concernant l'accessibilité sur la documentation relative au logement	NA	2	Non	0			Critère non applicable pour les logements non équipés pour l'accueil des personnes atteintes d'un handicap
99	Mise à disposition d'une boucle magnétique portative	O	2	Non	0			Critère relatif aux hébergements accessibles aux personnes porteurs de handicap et qui ne concerne pas le logement
100	Réveil lumineux ou vibreur	O	2	Non	0			Critère relatif aux hébergements accessibles aux personnes porteurs de handicap et qui ne concerne pas le logement
101	Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées	O	2	Non	0			Critère relatif aux hébergements accessibles aux personnes porteurs de handicap et qui ne concerne pas le logement
102	Mise à disposition d'un téléphone à grosses touches	O	2	Non	0			Critère relatif aux hébergements accessibles aux personnes porteurs de handicap et qui ne concerne pas le logement

N° critère	Intitulé du critère	Statut	Nb de points affectés	Validation	points	Note	Surfaces	Commentaires
103	Présence d'un siège de douche avec barre d'appui	O	2	Non	0			Critère relatif aux hébergements accessibles aux personnes porteurs de handicap et qui ne concerne pas le logement
104	Largeur de toutes les portes adaptées	O	2	Non	0			Critère relatif aux hébergements accessibles aux personnes porteurs de handicap et qui ne concerne pas le logement
105	Documentation mise à disposition, simple, compréhensible, associant pictogrammes et images aux textes (un seul message à la fois)	O	2	Non	0			Critère relatif aux hébergements accessibles aux personnes porteurs de handicap et qui ne concerne pas le logement
106	Mise en oeuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie	X	2	Oui	2			isolation en double vitrage
107	Mise en oeuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie supplémentaire	O	2	Oui	2			ampoules basses consommation
108	Mise en oeuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau	X	2	Oui	2			chasse d'eau en double flux
109	Mise en oeuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire	O	2	Oui	2			robinetterie équipée de mousseurs
110	Tri sélectif verre, papier (poubelles séparées) et affichage des règles de tri et des informations sur la localisation des points de collecte volontaire	X	2	Oui	2			règles de tri affichées
111	Information des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement	X	3	Oui	3			livret d'accueil complet et bien agencé
112	Utilisation de produits d'entretien et consommables respectueux de l'environnement	O	3	Oui	3			produits naturels ou labellisés "Ecovert"

(1) NA : non applicable – (2) Le champ commentaire peut faire référence à un document tiers (justification de validation du critère, justification détaillée d'une non-conformité, photo, ...)

Les résultats

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires à respecter pour la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables)	180
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95 % de (a)	171
c) Nombre de points obligatoires atteints	177
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	Oui
d) Nombre de points obligatoires à compenser – dans la limite de 5 % du total des points obligatoires à respecter (coefficient 3), soit (a) – (c) *3 :	9
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour la catégorie demandée	
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour la catégorie demandée	114
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10 %, 20%, 30 %, 40 % respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5* de (e)	23
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	32
h) Nombre de points à la carte atteints	62
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	Oui

Dénomination du meublé :

Dénomination du loueur : BOBINEAU Patrick

Catégorie de classement : 3*